

AVIS DE PUBLICATION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-471
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325
PAR L'AJOUT D'USAGE DANS LES ZONES 204-RE ET 273-P**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2018, le Règlement numéro 2018-471;

QUE le Règlement numéro 2018-471 a, entre autres, pour objet et conséquence :

- d'une part, d'autoriser dans la zone 204-RE, l'usage particulier 4341 « Garages (réparations générales) - Ne comprend pas les postes d'essence »;
- d'autre part, d'autoriser l'usage particulier numéro 2195 (Entreposage en vrac) ainsi que la sous-classe d'usage numéro 253 (Entrepreneurs en voirie et travaux publics, y compris les garages municipaux) dans la zone 273-P.

QUE le 24 janvier 2019, la MRC de Bonaventure a émis le certificat de conformité numéro **PA-2019-109** à l'égard du Règlement 2018-471 de la Ville de Paspébiac;

QUE le Règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

Donné à Paspébiac, le 28 janvier 2019 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko
Greffière